



Attestation de modification de la puissance d'un motorcycle

Données relatives au motorcycle

Marque et type	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Réception par type	<input type="text"/>	
Réception par type après modification	<input type="text"/>	
Numéro de matricule	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Numéro de châssis	<input type="text"/>	

Données relatives à l'entreprise qui effectue la modification

(concessionnaire habilité à effectuer des contrôles garage conformément aux directives asa n° 13a)

Nom	<input type="text"/>	N° de réf.	<input type="text"/>	
Adresse	Rue	<input type="text"/>	N°	<input type="text"/>
	Code postal	<input type="text"/>	Lieu	<input type="text"/>

Une attestation de l'importateur concernant la modification à effectuer est-elle jointe ?	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non
La modification a-t-elle été effectuée dans le respect des indications de l'importateur ?	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non
Le véhicule remplit-il toutes les exigences pour que la nouvelle puissance soit autorisée ?	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non

Timbre et signature d'un concessionnaire habilité à effectuer des contrôles garage dans le canton de Berne.

Les concessionnaires externes au canton doivent joindre leur autorisation d'effectuer des contrôles garage.

⇒ Par sa signature, le concessionnaire atteste que la modification a été effectuée dans les règles de l'art.

Lieu	<input type="text"/>
Date	<input type="text"/>
Timbre	<input type="text"/>
Signature	<input type="text"/>

L'entreprise qui effectue la modification doit remettre le présent formulaire, accompagné de l'**original du permis de circulation**, de l'**attestation de l'importateur** et, le cas échéant, de l'**autorisation d'effectuer des contrôles garage**, à un centre d'expertises de l'Office de la circulation routière et de la navigation du canton de Berne.

Émolument de traitement : 30 CHF
(en sus des frais d'émission du nouveau permis de circulation)